

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 26 Mai 2011

L'an deux mille onze le 26 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

Étaient présents : M. PELISSIER, Mme CHAVILLON, Mme VANDERVOORT, Mme MONTEIRO, M. BLONDEAU, Mme DEPOUX, M. CAPELLE, M. PETITEAU.

Étaient absents excusés : Mme BRÜGGEMANN a donné procuration à M. CAPELLE

M. MEIGNAN a donné procuration à M. BLONDEAU

M. DELPECH a donné procuration à M. HEURTEVENT.

Était absente excusée : Mme DESCLAUX-CURNIÉ.

Nombre de membres élus 13

Date de la convocation : 20 mai 2011

Nombre de membres présents

9 Date de l'affichage : 20 mai 2011

Nombre de membres votants 12

M. BLONDEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance, et demande d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour à la demande de Mme VANDERVOORT.

- L'approbation en début de séance du dernier compte rendu du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

M. PELISSIER rappelle :

- Que le règlement intérieur n'a toujours pas été rédigé.
- Qu'il souhaite évoquer différents problèmes qui se posent au Relais d'Auteuil.
- Qu'il confirme la demande de Mme VANDERVOORT sur l'approbation, par vote, du Compte Rendu du Conseil municipal précédent.

M. le Maire prend ces remarques en considération et présente le premier point à l'ordre du jour.



INTERVENTION DE Mme VANDERVOORT SUR LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2011

Mme VANDERVOORT conteste la rédaction du dernier compte rendu qui ne reprend pas les termes de ses propos évoqués mais également des séances précédentes; elle confirme son refus sur l'approbation de celui-ci et précise ne pas avoir signé les comptes rendus précédents pour les mêmes motifs.

Elle demande que les réunions de conseil soient enregistrées lors des prochaines séances.

M.PELISSIER confirme que lors de l'absence de M. le Maire du 2 au 9 mai, il avait délégué et a suivi la procédure habituelle afin de faire valider le compte-rendu en le soumettant à l'ensemble des conseillers municipaux pour y intégrer les demandes de modifications ou corrections éventuelles enfin l'afficher dans les délais prescrits.

Il confirme que Monsieur le Maire lors de son retour a immédiatement fait retirer du panneau d'affichage extérieur le compte rendu qui avait pourtant été validé par les élus.

M. le Maire précise que lors de la réunion du Conseil municipal, il était Président de séance et à son retour il avait constaté un certain nombre d'erreurs (notamment sur des chiffres) et d'oublis qui rendaient indispensables ces modifications.

- Monsieur PELISSIER entend bien la remarque du Maire mais déplore que M. le Maire ait ajouté dans ce compte-rendu des propos non tenus et retiré des propos tenus, il lit son e-mail du 12 mai resté sans réponse.

« Bonjour Philippe, voici mes commentaires très rapides car je n'ai pas que cela à faire, à lire et relire le nouveau compte-rendu du compte-rendu qui avait été envoyé à tous les élus pour commentaires la semaine dernière et affiché sur le panneau extérieur de la mairie.

Chapitre délégué de M. PELISSIER :

- « propos tenus par Mme Chavillon : « elle rappelle qu'elle a été confrontée à un refus de M. le Maire lors de son absence de la mairie tout un weekend, il y a quelques semaines sans qu'aucune délégué n'aient été confiée à l'un des maires adjoints. »

Dans la version du Maire, n'apparaît plus « sans qu'aucune délégué n'ai été confiée à l'un des maires adjoints. »

- tout ce qui a été ajouté concernant les explications pour justifier la présence de Mme DUVAL en mairie n'a pas été prononcé par M. le Maire.

- Mardi soir cette nouvelle version nous a été envoyée en nous demandant nos commentaires en retour.

- Dès mercredi matin le compte rendu qui était affiché a été retiré et remplacé par ce nouveau compte rendu, sans même tenir compte des remarques qui ont été faites dès mardi soir par certains élus qui ont eu la disponibilité de refaire encore le travail et sans laisser aucun délai pour les autres élus par forcément disponibles ce soir là.

- Merci pour la méthode ! qui malgré nos alertes devient une habitude.

- M. PELISSIER remercie M. le Maire de faire en sorte que toutes les remarques soient prises en compte, et qu'un compte rendu qui corresponde à la réalité des propos tenus soit désormais affiché ».



Mme CHAVILLON affirme que ses propos évoqués en séance avaient été enlevés et demande l'enregistrement des séances. Monsieur le Maire rappelle que le matériel de sonorisation en place dans la salle de conseil municipal permettrait un enregistrement des séances : il demande si Monsieur CAPELLE, qui a une certaine connaissance de ces technologies là, pourrait l'aider à comprendre le fonctionnement du matériel. Monsieur CAPELLE donne son accord.

M. CAPELLE précise qu'il va signer le compte-rendu, mais qu'il préfère par principe s'abstenir sur l'approbation du compte rendu au vote.

M. PETITEAU conclut que les propos de Mme DUVAL ont été prononcés après la levée de la séance, et qu'ils n'ont pas à figurer au compte-rendu.

Mme MONTEIRO rappelle que, lors des premiers comptes rendus du Conseil municipal, il avait été décidé que le nom des personnes qui prenaient la parole après la séance n'était pas inscrit, seuls les propos étaient relatés.

Enfin, un débat s'instaure sur les trop nombreux mails qui arrivent le jour des conseils. M. le Maire précise qu'il ne s'agit jamais de mails concernant des dossiers traités en conseil le soir, mais des mails sur divers sujets qu'il leur transfère pour information.

M. le Maire prend ces remarques en considération et présente le premier point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

3 voix POUR : Mme MONTEIRO, M. HEURTEVENT, M. DELPECH.

3 voix CONTRE : Mme CHAVILLON, Mme VANDERVOORT, M. PELISSIER.

6 ABSTENTIONS : Mme DEPOUX, M. BLONDEAU, M. MEIGNAN, M. CAPELLE, Mme BRÜGGEMANN, M. PETITEAU.

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION RÉALISÉ EN 2012.

A la demande de l'INSEE, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il sera réalisé en 2012 le recensement de la population et qu'à ce titre il doit nommer un responsable pour coordonner cette opération. Il sera principalement le responsable de l'opération entre la commune et l'INSEE. M. CAPELLE propose sa candidature, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU PROJET DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

M. le Maire présente la demande d'avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines prescrit par la loi du 16 décembre 2010, qui prévoit au plus tard le 1^{er} juin 2013 la couverture intégrale du territoire départemental par des intercommunalités à fiscalité propre.

Ce projet est soumis à chaque commune pour une consultation et un avis approfondis de son Conseil municipal et transmis par délibération dans un délai de trois mois au Préfet des Yvelines.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTEUIL-LE-ROI



M. le Maire souligne que la commune serait rattachée à la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines – Secteur de Montfort-l'Amaury », précise que la commune de Gambais aurait vocation à rejoindre l'intercommunalité, ce qui constituerait une intercommunalité de 24 communes plus les 7 communes de la « Communauté de Communes Cœur d'Yvelines », soit un total de 31 communes avec une population de 50 803 habitants.

M. le Maire souligne que plusieurs syndicats seront intégrés dans leur totalité dans l'intercommunalité, et feront l'objet d'une étude de prise en charge de leur compétence par l'intercommunalité : c'est notamment le cas du SIFAA et du SIAB.

Mme CHAVILLON demande l'organisation d'une réunion de travail avec l'ensemble des membres du Conseil municipal avant de délibérer sur ce dossier. Il est proposé et retenu le vendredi 17 juin 2011 à 19h00.

PRÉPARATION DU DÉBAT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PADD DU FUTUR PLU.

M. PELISSIER expose au Conseil municipal les dernières informations sur la réunion de travail de la commission d'urbanisme du 22 avril ; il confirme que le cabinet Claire Bailly et la DDT ont commis une erreur de calcul sur le point mort initial.

Il souligne que la commission a pu justifier de cette incompatibilité grâce à l'important travail réalisé par M. CAPELLE.

Il rappelle que la DDT annonçait le point mort initial à 4 alors qu'en réalité il était de 0,74, que la DDT propose d'arrondir à 1. M. CAPELLE souligne que l'arrondir à 1 correspond à une augmentation de 30%, ce qui n'est pas acceptable. Il maintient qu'il faut conserver le point mort à 0,74.

D'autre part le pourcentage d'augmentation démographique du village par an serait de 1,5 % et non de 2 % selon le souhait de la commission. Ce PADD doit inclure toutes ces données, mais surtout intégrer les thématiques retenues par la commune, évoquées sur les zones à urbaniser. Cette réflexion a été étudiée à la demande de la DDT sur 15 ans et non sur 12 ans.

M. CAPELLE souligne qu'il est possible que la densification ait été sous évaluée.

La dernière partie de ce PLU sera l'élaboration du règlement.

M. PETITEAU rappelle que le SCOT et le SDRIF ne sont pas opposables à ce jour, et s'interroge sur les conséquences pour le PLU et sur l'influence de la future intercommunalité pour maintenir notre population et nos infrastructures.

M. PELISSIER confirme que cette question devra être débattue lors de la réunion du projet sur l'intercommunalité.

Mme MONTEIRO remercie chaleureusement M. CAPELLE pour le travail réalisé et regrette que le cabinet de Conseil n'ait pas réalisé l'étude faite par ses soins.

M. le Maire conclut qu'il faut prendre tout le temps nécessaire pour concerter et ne pas avoir peur de prendre s'il le faut un peu de retard sur le planning d'élaboration du PLU afin qu'il soit accepté par une majorité.

DIVERS

ORGANISATION DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES



M. le Maire confirme que la désignation des délégués aux élections sénatoriales sera le vendredi 17 juin 2011 à 18h30.

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire indique les ventes pour lesquelles la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption, à savoir :

- ZC 91 au 41 rue de la Croix Bleue.
- ZC 91 au 43 rue de la Croix Bleue.
- D 857 au 8 rue de l'Église.
- D 726 au 12 rue de l'Église.
- D 522 et 713 au 64 Grande Rue.
- D 25 et 26 au 1 chemin aux Bœufs.

Travaux de voirie

Les travaux de voirie entre le N°5 et le N°15 de la Grande Rue seront réalisés du 6 juin 2011 au 31 juillet 2011.

Un Flash d'information sera diffusé à tous les habitants de la commune.

Décision du Conseil d'État

M. le Maire informe que le Conseil d'État a rendu une décision relative à la durée des délégations de service public dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères et autres déchets.

Cette jurisprudence a des conséquences sur les contrats de délégations qui ont été conclus avant l'entrée en vigueur de la loi (Loi Barnier) et dont la durée est supérieure à 20 ans.

M. le Préfet demande d'être vigilant dès à présent, sur les conditions dans lesquelles ces contrats pourront continuer à être régulièrement exécutés postérieurement au 3 février 2015. Les contrats de délégation de la commune d'Auteuil-le-Roi vont être vérifiés.

Réaménagement du carrefour RD76

L'association Éparche se propose de participer à l'embellissement du Rond Point RD76 avec la mise en place d'une jarre, d'un fût et d'une plante grimpante qui s'enchevêtre autour d'une échelle, l'ensemble symbolisant le patrimoine viticole de la commune.

Mme CHAVILLON souligne que la première cause de mortalité sur les routes est l'alcoolisme et que ce n'est pas la meilleure proposition pour une voie à grande circulation.

M. le Maire propose que ce projet soit étudié et évoqué lors du prochain conseil.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTEUIL-LE-ROI



M. PELISSIER souligne que cette proposition part d'une bonne intention et qu'il souhaite que le projet soit présenté par e-mail à l'ensemble des conseillers municipaux afin de recueillir leur avis et suggestions pour l'année prochaine.

Mme CHAVILLON demande à revoir dans un premier temps la propreté du village.

Sur ce sujet, M. le Maire informe qu'il a demandé un devis, à titre d'essai, auprès de la société SEPUR, pour le passage d'une balayeuse : prix forfaitaire de 566,90 €. TTC. Si la prestation est satisfaisante, elle pourra être reconduite sous forme d'un contrat.

M. BLONDEAU intervient et demande quel est l'intérêt d'avoir deux cantonniers !

Un Flash info sera distribué pour éviter le stationnement des véhicules lors du passage de la balayeuse.

M. BLONDEAU demande à M. le Maire d'intervenir sur les voitures ventouses stationnées rue du Rû d'Orme.

Le Relais d'Auteuil

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a fait réaliser par la SAUR un diagnostic des canalisations au Relais d'Auteuil pour cause de remonter de mauvaises odeurs. Suite à cette vérification et après avoir constaté l'emplacement d'un ancien puisard, la SAUR ne décèle pas d'anomalies et conclut que cela peut être lié à des variations climatiques.

M. le Maire propose :

1- le remplacement du meuble réfrigéré situé dans la cuisine, pour un montant de 1870,00 € HT, car il n'est plus réparable; ce matériel a été acheté il y a environ 10 ans.

2- le remplacement de l'armoire réfrigérée vitrée de l'épicerie pour un montant de 1445,00 € HT, dont le moteur ne fonctionne plus ; ce matériel est également d'origine.

Mme VANDERVOORT demande des devis comparatifs.

Cantine

M. le Maire expose que l'armoire qui sert à ranger la vaisselle n'est pas aux normes, ce qui nécessite l'acquisition d'une armoire en inox avec portes coulissantes dont le montant s'élève à 1856,00 € HT.

Mme VANDERVOORT demande un devis comparatif.

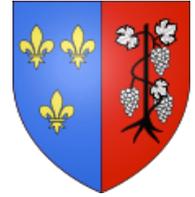
Il est demandé par le personnel de la cantine une rehausse pour le lave vaisselle d'un montant de 335,75 € HT, 1 panier supplémentaire pour les assiettes ainsi que 2 paniers pour les couverts qui s'élèvent à 49,10 € HT la paire.

Pas d'objection à l'acquisition de ce matériel.

M. le Maire souligne qu'il a été sollicité sur l'éclairage de la cantine à savoir :

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTEUIL-LE-ROI



- Le remplacement de l'éclairage de la porte de la cantine (accès handicapé) équipé d'un système d'éclairage par détecteur incorporé pour un montant de 285,00 € HT. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

- la pose d'un candélabre fourni par la commune dans l'allée accès handicapé ainsi qu'un détecteur de mouvement pour un montant de 398,00 € HT. Le Conseil municipal propose dans un premier temps la mise en place du détecteur.

Route de Marcq

M. PELISSIER réitère la demande de M. et Mme MARQUIS sur le stationnement des véhicules ainsi que la mise en place d'un miroir en face de la sortie de leur propriété car ils n'ont aucune visibilité.

M. le Maire confirme que ce dossier est en cours d'instruction auprès de la DDT à Méré et qu'il a demandé également un aménagement de plots à cet endroit pour limiter la vitesse.

Tableau des dépenses

Mme VANDERVOORT demande à M. le Maire quand sera présenter le tableau des dépenses de Janvier à Mai.

Mme MONTEIRO s'excuse de n'avoir pu le préparer pour cette séance et confirme qu'elle fera de son mieux pour le présenter à la séance du mois de juin.

Règlement intérieur

M. PELISSIER précise et rappelle qu'un règlement intérieur est demandé depuis plusieurs mois par une majorité d'élus.

M. le Maire ajoute qu'il s'est rapproché de M. CHAPUIS Sous-Préfet : selon lui, ce document n'est pas utile sur une petite commune, surtout à mi-mandat.

Mme VANDERVOORT confirme qu'il n'est pas obligatoire mais que le conseil municipal le demande.

M. PELISSIER insiste pour que ce règlement intérieur soit néanmoins mis en place pour répondre aux réoccupations des élus municipaux.

Logement de Fonction

Mme VANDERVOORT demande de faire un point sur l'avancement des devis pour la réhabilitation du logement.

M. le Maire énumère les différents devis qu'il a reçus. Dans la mesure où les devis présentent des prix très variables, le Conseil municipal décide de demander des devis à des entreprises générales qui assurent l'ensemble des travaux.

Il propose que la commission des travaux se réunisse lorsqu'il aura reçu les propositions des entreprises.

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal avait demandé que le logement de fonction soit attribué à un agent communal sous réserve de respecter toutes les conditions demandées lors de la séance du 31 mars 2011.

Site Internet

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTEUIL-LE-ROI



M. CAPELLE ayant en charge l'actualisation du site internet, demande à M. le Maire de lui confirmer certaines informations à savoir, le nom des personnes responsables :

- 1- du site internet : Philippe HEURTEVENT
- 2- de la Caisse des Écoles : Irène VANDERVOORT
- 3- des évènements à venir : Marie CHAVILLON

Bulletin municipal

Mme VANDERVOORT, Mme DEPOUX et M. CAPELLE demandent à M. le Maire de réunir la commission du bulletin municipal, car à ce jour les informations remises en mars ne sont plus d'actualités. M. le Maire réitère sa demande à savoir la nomination d'un rapporteur, il confirme que c'est une charge très lourde et qu'il a besoin d'être secondé. : sa priorité en tant que maire est la gestion de la commune.

M. PETITEAU souligne la distribution de la gazette Éparche sur la commune, petit document d'informations plutôt bien fait.

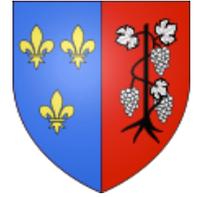
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h56.

Monsieur le Maire donne la parole au public.

- ✓ M. FORTIER énumère le résultat du vote sur l'approbation du procès verbal de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2011 et demande à M. le Maire si ce vote ne l'interpelle pas.
- ✓ M. le Maire lui répond que oui mais ce compte rendu est approuvé.
- ✓ Suite à l'information de M. le Maire concernant les syndicats dans l'intercommunalité, il conteste le fait que le SIAB soit inclus dans le périmètre de l'EPCI.

- ✓ M. CHAVILLON déplore :
 - l'absence de réponse de son e-mail par M. le Maire sur le PPRNA.
 - que la commission sécurité dont il fait partie n'ait jamais été consultée ni réunie à ce sujet.
 - que les informations qui devraient être faites à travers le bulletin municipal soient faites par l'association Éparche, cette association très orientée qui se fait le relais de la municipalité.
 - que la commission du PLU ne porte pas plus d'attention aux zones à lotir.
 - qu'il regrette que l'absence de bulletin d'information ne permette pas de relayer les actions entreprises par les associations pour l'animation du village.

- ✓ Mme VIGÉY regrette que certaines personnes fassent un amalgame entre Éparche et le maire de la commune. L'association existe sur Auteuil depuis très longtemps, il y a 17 ans soit bien avant que M. HEURTEVENT habite Auteuil. Éparche n'a pas attendu mai 2011 pour faire une information. Plusieurs personnes ont reproché à l'association de ne pas défendre les valeurs de la commune au profit de projets plus extérieurs à la commune, d'où le choix de faire cette



AUTEUIL-LE-ROI

communication sur le village pour se recentrer sur la commune. Ce document n'a absolument pas pour but de remplacer le bulletin municipal.

- ✓ M. LACROIX prend la parole et confirme que selon les informations qui lui ont été données lors de son RDV du lundi 23 mai 2011 avec M. PELISSIER et M. le Maire, il s'interroge sur la nécessité d'une mise aux normes d'un terrain de football dans la commune.
 - ✓ M. PELISSIER lui répond qu'en effet le coût d'une mise aux normes d'un terrain de foot couterait trop cher à la commune entre 500k€ et 900k€ et que si projet il y a il ne pourra être qu'intercommunal.
 - ✓ M. FORTIER affirme que M. PELISSIER a été malhonnête en produisant de tels chiffres selon lui erronés ce quoi M. PELISSIER lui répond que les chiffres annoncés sont factuels et qu'il n'a aucune leçon d'honnêteté à recevoir de M. FORTIER.
-